



Réparation Navale

PERIODE DE TRAVAIL	HEURE LIMITE DE COMMANDE
Lundi 8/12 - 6/14 - 14-22	Le vendredi à 17 h
De 8 h à 12 h	La veille à 17 h
Shift de 14 h à 22 h	Le jour même à 11 h
De 14 h à 18 h	Pré commande la veille à 11 h
Shift de 6 h à 14 h	A confirmer la veille à 17 h
Shift de 22 h à 6 h	Pré commande la veille à 17 h
	A confirmer Le jour même à 11 h
Samedi - dimanche et férié	Le vendredi à 17 h

DATE		TEL Responsable	
CLIENT		FAX	
Responsable (Personne en charge)		MAIL	

Notes: Une facturation de 3 heures de personnel sera établie en cas de décommande après l'heure limite de commande / Les demandes de personnels supplémentaires pour du travail en continu doivent être spécifiées dans la dernière colonne "observations/autres commandes" / La facturation sera conforme aux tarifs publics en vigueur / Les commande "a finir" doivent être spécifiées en observation. Pour plus de détails se référer au document "Tarifs publics" de l'année en cours / Les engins de levage sont mis en location avec un conducteur suivant les conditions définies par le code du travail.

COMMANDE GRUES PORTUAIRES POUR LA JOURNEE DU

____ / ____ / ____

SIGNATURE client :

NAVIRES	GRUES	8 - 12	14 - 18	6 - 14	14 - 22	22 - 6	OBSERVATIONS / AUTRES COMMANDES
FORME 1							
FORME 2	CA 2 (12T)						
	CA 1 (4,5T)						
	CA 4 (20T)						
	Paris 80 T						
FORME 3	FCB A (15T)						
	FCB C (15T)						
	PARIS 150T						
	COUPEE						
	PODIUM						